



UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

Annonce – Consultation Nationale

I. Informations générales

Titre : Consultation nationale pour la révision des outils et mécanismes de contrôle, et le renforcement des capacités sur la collecte et l'analyse de données pour le Service de l'Inspection Judiciaire du MJSP et leurs points focaux.

Durée : 7 mois

Les candidats doivent soumettre une proposition technique et financière.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser au sous bureau du PNUD ou consulter le site : <http://www.ht.undp.org/>

II. Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appui du PNUD au service de l'Inspection Judiciaire du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) pour le renforcement des capacités et la redynamisation des mécanismes de contrôle.

De nombreux efforts pour renforcer le système judiciaire haïtien se sont déployés au cours des vingt dernières années autant par le gouvernement haïtien que par les partenaires internationaux. Cependant, le système judiciaire haïtien continue d'être perçu par plus d'un comme un secteur inefficace, n'inspirant pas confiance à la population en quête de justice. Il revient donc au MJSP d'en assurer la régulation, notamment en assurant le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle à travers le Service de l'Inspection Judiciaire.

La section 8 du chapitre 2 du décret du 22 août 1995 sur l'Organisation judiciaire haïtienne crée une Inspection judiciaire dont les membres sont en principe « des agents du Ministère de la justice près les tribunaux, cours et parquets de la République... ». Le rôle de ces agents consiste à « contrôler l'application des dispositions du décret sur l'organisation judiciaire et dresser un rapport au Ministre de la justice après chaque inspection ». L'article 164 du même décret prévoit que « les officiers de parquet, les greffiers et les huissiers audienciers sont, pour non-respect des dispositions du présent décret dûment constaté, passibles des sanctions prévues par la loi sur la fonction publique ».

Malgré son importance pour le bon fonctionnement du système judiciaire, en particulier des greffes et des parquets, le Service de l'Inspection Judiciaire du MJSP continue à faire face à des défis, notamment à un manque de ressources importants non seulement pour réaliser ses tournées d'inspection périodique, mais aussi pour garantir la tenue d'actions de séances de travail ponctuelles et de renforcement de capacités des inspecteurs judiciaires, et les équiper de matériels de travail adaptés.

Le Programme Conjoint État de Droit entre la MINUJUSTH et le PNUD a appuyé de 2018-2019 les actions suivantes auprès de l'Inspection Judiciaire du MJSP:

1. L'élaboration des indicateurs de performance des Parquets et les outils d'inspection
2. L'élaboration d'un plan de développement stratégique permettant d'encadrer les activités de l'Inspection Judiciaire

3. La réalisation de la tournée de missions d'inspection pour l'année judiciaire 2017-2018
4. L'appui au renforcement des capacités pour la rédaction des rapports de missions d'inspection, incluant l'élaboration d'un guide méthodologique pour la préparation des rapports.

La réalisation de la tournée d'inspection pour l'année judiciaire 2017-2018 au début de l'année 2019 a permis au personnel de l'Inspection Judiciaire d'utiliser les outils d'inspection élaborés à la fin de l'année 2018. Il y a maintenant un besoin d'évaluer la performance de ces outils dans la pratique sur le terrain, ainsi que de fournir un appui au renforcement des capacités spécifiquement en matière de collecte et analyse des données. Ces besoins ont été identifiés lors des ateliers sur la rédaction des rapports d'inspection, et à la suite de rencontres de consultation avec le coordonnateur du service de l'inspection judiciaire.

III. Tâches principales

Le consultant aura pour tâches entre autres :

- La révision des outils de collecte de données des missions d'inspection en consultation rapprochée avec l'Inspection Judiciaire du MJSP
- La formation du personnel du Service de l'Inspection Judiciaire, incluant les Inspecteurs Judiciaires, les chargés de Mission et le personnel administratif en matière de **collecte et analyse de données avec un volet de formation de formateurs**
- La formation des points focaux identifiés et sélectionnés lors de la tournée de missions d'inspection à travers les 18 juridictions en matière de collecte et analyse de données et des 5 cours d'appel de la république.
- L'élaboration d'un protocole de formation adapté
- La rédaction d'un rapport de la formation

IV. Résultats

Stratégies de mise en œuvre des ateliers de formation :

1. Dans un premier temps, un travail de révision des outils d'évaluation et de collecte des données aura lieu en collaboration avec le service de l'Inspection Judiciaire. Cette révision doit inclure des consultations avec le Coordonnateur de l'inspection, le personnel administratif et les enquêteurs de l'Inspection Judiciaire. Le consultant devra aussi s'entretenir avec les commissaires du gouvernement, les Doyens et membres du personnel judiciaire en général.
2. Sur la base de cette révision, un plan de formation sera élaboré. Ce plan devra être articulé autour :
 - a. des techniques appropriées à la collecte des données;
 - b. du traitement, de l'organisation et de l'analyse des données;
 - c. de la rédaction des procès-verbaux des missions et des rapports d'inspection.
3. Un premier atelier aura lieu à Port-au-Prince à l'intention des inspecteurs sur la base du plan de formation. Cette formation portera spécifiquement sur les techniques de collecte des données à savoir :
 - l'observation institutionnelle,
 - la recherche documentaire,

- les entretiens semi-structurés,
- les statistiques et l'utilisation des logiciels informatiques appropriés.

Il est prévu que cette formation se réalise avec la participation du personnel de l'Inspection Judiciaire du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) le cas échéant, afin d'établir des comparaisons et des synergies avec les outils et techniques utilisés.

4. La deuxième formation s'étendra sur neuf (9) ateliers en ayant pour cible :

- un représentant du parquet de la Cour d'Appel
- un représentant du parquet près le Tribunal de Première Instance,
- un représentant du greffe de la Cour d'Appel,
- un représentant du greffe du Tribunal de Première Instance
- un représentant du greffe du Tribunal de Paix

La formation concernera aussi le personnel des juridictions identifiés en tant que points focaux pour la collecte de données et les responsables des centres carcéraux. Les dates et lieux exacts sont à déterminer :

Tableau 1. Regroupement des juridictions et lieu identifié pour chaque formation

Juridiction	Lieu de la formation
Port-au-Prince et Croix-des-Bouquets	Port-au-Prince
Gonaïves et Saint-Marc	Gonaïves
Cap, Fort liberté et Grande Rivière du Nord	Cap-Haitien
Port-de-Paix	Port-de-Paix
Aquin, Côteaux et Cayes	Cayes
Miragoane , Anse-À-Veau et Petit-Goave	Miragoane
Jérémie	Jérémie
Jacmel	Jacmel
Mirebalais et Hinche	Hinche

Livrables	Durée	Mois
Révision des outils d'évaluation et de collecte de données (grilles)	10 jours	Avril
Élaboration du plan de formation	10 jours	Avril
Formation des inspecteurs de l'Inspection Judiciaire du MJSP (avec la participation du CSPJ) et du personnel administratif en matière de collecte et analyse de données	5 jours	Début Mai
Formation des points focaux des juridictions (9 séances) en matière de collecte de données (théorie et pratique)	36 ¹ jours	Août-Septembre

¹ A raison 4 jours par atelier de formation

	Rapport final de consultation avec conclusions et recommandations	19 jours ²	Octobre	
	TOTAL	80 jours³		

V. Durée et lieu des services à fournir

La consultation sera d'une durée totale de quatre-vingts (80) jours de travail, ou l'équivalent de 4 mois, incluant les rencontres, les déplacements et la tenue des formations. Cependant, compte tenu des exigences de la consultation, notamment la tenue de la première formation avant la tournée de missions d'inspection, et la tenue de la deuxième série de formation pour les points focaux qui aura lieu après

² Le rapport devra porter sur la première formation et sur les neuf ateliers de formation en tenant compte des entrevues réalisés avec les informateurs clés

³ Les activités de cette consultation durent quatre-vingts jours de travail, soit quatre mois. Un délai additionnel de trois mois est rajouté à la durée du contrat pour couvrir la période intérimaire de mi-mai à mi-août.

cette tournée, la durée totale du contrat sera de 7 mois. Ceci est dans le but de permettre le respect de l'échéancier des activités du Service de l'Inspection Judiciaire du MJSP.

VII. Qualifications Requises

- Être titulaire au moins d'une maîtrise en sciences humaines et sociales (droit, sciences politiques, sociologie, économie, ou autre domaine connexe)
- Avoir une expérience de 10 années minimum dans le domaine de la recherche et de la collecte de données
- Avoir une connaissance avérée des principes de collecte, analyse et traitement des données
- Expérience avérée en matière de collecte, analyse, partage et utilisation de données, notamment de données probantes et sexospécifiques, dans une perspective d'aide à l'élaboration de recommandations et/ou politiques publiques ;
- Expérience spécifique de travail au sein du système judiciaire, notamment avec les mécanismes de contrôle ;
- Avoir une bonne capacité d'animer les formations, gérer et faire travailler des groupes de manière collaborative ;
- Avoir une parfaite connaissance des outils informatiques et logiciels nécessaires à la collecte et l'analyse de données ;
- Avoir une parfaite maîtrise (orale et écrite) du français et du créole haïtien ;

VIII. Arrangements administratifs

Cette offre est pour un contrat de consultation nationale et individuelle supervisé par le Projet État de Droit du PNUD Haïti.

L'Organisation des Nations Unies est engagée à atteindre la diversité de la main-d'œuvre en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les personnes issues de groupes minoritaires, et les personnes handicapées sont également encouragées à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.